

Thompson et à l'Aéroport international de Winnipeg (Man.); à Regina et Saskatoon (Sask.); à l'Aéroport international de Calgary, à l'Aéroport international d'Edmonton, à l'Aéroport municipal d'Edmonton, à Grande Prairie, Lethbridge et Springbank (Alb.); à Abbotsford, Castlegar, Fort St. John, Kamloops, Kelowna, Langley, Penticton, Pitt Meadows, Prince George, à l'Aéroport international de Vancouver et à l'Aéroport international de Victoria (C.-B.); à Whitehorse (Yukon); à Inuvik et Yellowknife (T.N.-O.). Un service temporaire de contrôle aérien est dispensé à Vancouver Harbour. A Goose Bay, on a commencé l'aménagement du terrain et la construction d'une nouvelle tour et d'un édifice administratif. Une tour transportable qui sera utilisée dans le Nord selon les besoins est entreposée à Edmonton. Chaque région a une tour de contrôle mobile qui est utilisée lors des démonstrations aériennes.

Le service de contrôle terminal vise les aéronefs en montée après le décollage ou en descente avant l'atterrissage dans un aéroport. Il est fourni aux aéronefs appliquant les règles de vol aux instruments afin d'assurer qu'il y ait l'espacement nécessaire entre eux et par rapport aux aéronefs en vol qui traversent la zone terminale; celle-ci comprend habituellement l'espace aérien situé dans un rayon de 30 à 50 milles marins (56 à 93 km) autour d'un aéroport et, dans certains cas, elle peut englober plus d'un aéroport. On utilise normalement le radar et la communication directe par radio entre le contrôleur et le pilote. Dans certains endroits reculés non encore équipés de radars, on a recours aux processus classiques. Tous les centres de contrôle des vols assurent ce service, mais des sections de contrôle terminal distinctes sont installées dans les aéroports à grand trafic où il n'existe pas de centre de contrôle des vols, notamment à Halifax, Québec, North Bay, Ottawa, Thunder Bay, Regina, Saskatoon et Calgary.

Le service de contrôle des vols vise essentiellement à assurer l'espacement et la surveillance des aéronefs en vol entre les aéroports. Tous les aéronefs qui ont communiqué leur plan de vol bénéficient du service de surveillance, et l'espacement est transmis à ceux qui utilisent les règles de vol aux instruments ou de vol à vue contrôlé dans les espaces aériens désignés comme contrôlés. Ces derniers comprennent: 1<sup>o</sup> l'espace aérien supérieur, c'est-à-dire la région de contrôle du Sud, à 18,000 pieds (5 486 m) et plus au-dessus du niveau de la mer; la région de contrôle du Nord, à un niveau de vol égal ou supérieur à 230; et la région de contrôle de l'Arctique, à un niveau de vol égal ou supérieur à 290; et 2<sup>o</sup> l'espace aérien inférieur, c'est-à-dire toutes les voies aériennes, sections de contrôle terminal et extensions des zones de contrôle dans l'espace au-dessous de l'espace aérien supérieur. En outre, l'espacement est transmis aux aéronefs volant au-delà de 5,500 pieds (1 676 m) au-dessus du niveau de la mer dans presque toute la moitié occidentale de l'Atlantique Nord. On se sert du radar et des processus classiques pour indiquer l'espacement, ainsi que de la communication directe et indirecte entre le contrôleur et le pilote. Un vaste réseau de communication terrestre relie un centre de contrôle des vols aux tours de contrôle affiliées des aéroports, aux sections de contrôle terminal et aux stations de communication, aux centres voisins de contrôle des vols situés au Canada et dans des États américains adjacents, et à d'autres organismes qui fournissent des services secondaires et de soutien ou qui doivent traiter directement avec le centre, par exemple les agences d'exploitation des transporteurs aériens et les organismes chargés des opérations militaires. Les centres de contrôle des vols assurent également d'autres services. Le Service de renseignements sur les mouvements aériens aide le ministère de la Défense nationale à identifier tous les appareils se trouvant dans des zones déterminées. Le Service de notification douanière facilite aux pilotes qui doivent franchir la frontière canado-américaine la notification des services douaniers intéressés. Au besoin, le Service d'alerte avise les organismes de recherche et de sauvetage. Le Service d'information de vol fournit aux pilotes des renseignements sur les conditions météorologiques et sur l'état des pistes. Il existe des centres de contrôle des vols à Gander (T.-N.), Moncton (N.-B.), Montréal (Qué.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.). Un nouveau centre a été construit à Montréal, et